

SEJOURS SPORTIFS EVASION VACANCES HANDBALL

Conditions générales de vente et pièces à fournir

Présentation générale

Les séjours sportifs **EVASION VACANCES HANDBALL** s'adressent aux jeunes de 10 à 17 ans, qu'ils soient licenciés ou non de la Fédération Française de Handball, qu'ils aient déjà pratiqué ou non le handball.

Ils sont organisés par l'association PAYS de LESNEVEN HANDBALL sous la responsabilité du directeur de séjour Patrick ABHERVE, titulaire du DEJEPS Perfectionnement sportif mention Handball.

Les séjours sportifs EVASION VACANCES HANDBALL offrent la possibilité aux jeunes de pratiquer le handball quotidiennement ainsi que de découvrir les pratiques alternatives que sont le Hand à 4 et le Beach Handball. D'autres activités sportives en milieu aquatique et en plein air, ainsi que Grands Jeux et Veillées complètent le programme du séjour.

Nos séjours sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et répondent aux obligations réglementaires de qualité des projets pédagogique et éducatif, de sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

Hébergement

Les participants aux séjours sportifs EVASION VACANCES HANDBALL sont hébergés en pension complète au sein du Lycée Le Cleusmeur de LESNEVEN.

Les chambres duo ou trio sont toutes équipées d'un lavabo, douches individuelles et WC se trouvant au bout du couloir.

Le restaurant-self du lycée nous accueille pour les repas ou se charge de la préparation des repas à emporter pour les sorties à la journée, toujours à l'écoute de nos envies.

Différents espaces tels que la grande salle « foyer de vie » équipée de tables de ping-pong, baby-foot, tables de jeux de société ou encore l'amphithéâtre/salle de projection vidéo, mais aussi les grands espaces extérieurs (terrain de basket, pelouse, praticable de pétanque...) permettent de développer une vie quotidienne où se mêlent jeux, convivialité, partage et échanges.

Conditions générales de fréquentation du séjour Evasion Vacances Handball

Toute personne participant au séjour devra au préalable avoir transmis à l'organisateur l'ensemble des pièces de son dossier d'inscription.

Coût du séjour

Le coût du séjour EVASION VACANCES HANDBALL comprend les frais de dossier (21€) et les frais de séjour (378 €).

Des réductions peuvent être appliquées sous conditions (voir tableau des tarifs).

Les frais de séjour couvrent :

- L'hébergement et la restauration
- L'ensemble des activités qu'elles soient propres à l'organisation interne du séjour ou assurées par un prestataire extérieur
- Une dotation aux couleurs des séjours sportifs Evasion Vacances Handball
- Les indemnités de l'équipe d'encadrement (directeur, entraîneurs et animateurs)
- Le matériel pédagogique
- Les transports au cours du séjour
- L'organisation et la préparation du séjour

Les frais de séjour ne couvrent pas :

- Les dépenses personnelles
NB : Durant le séjour, un mode de garde et de gestion de l'argent de poche est proposé aux plus jeunes en particulier, et à tous ceux qui veulent se protéger d'un risque de vol ou de perte. Toutes les dépenses liées à la bonne organisation du séjour étant prises en charge par l'organisateur, nous vous conseillons de la modération concernant le montant de cet argent de poche
- Les frais médicaux
En cas de visite auprès d'un médecin ou de soins survenant durant le séjour, l'organisateur réalisera l'avance des frais. Le montant de ces frais vous sera communiqué par la direction du séjour qui vous transmettra les feuilles de soin et de remboursement des frais engagés

Aides au séjour et paiement

Nos séjours sont déclarés auprès de la SDJES du Finistère. Notre organisme peut donc percevoir :

- ✓ La participation des Comités d'Entreprises - une facture du séjour vous sera fournie

Des frais de dossier de 21€ sont à régler impérativement en ligne via la plateforme Helloasso.

Le paiement du solde du séjour peut se faire selon les modalités suivantes :

- En carte bancaire via la plateforme Helloasso (lien personnel envoyé par le secrétariat) : paiement possible, au choix du participant, en 1 fois (débit le jour du paiement) ou en 3 fois (débits le jour du paiement, puis le 30 avril et le 31 mai de l'année en cours).
- En chèques vacances ANCV ou en coupons sport à déposer au 20 Rue Alsace Lorraine 29260 Lesneven. Validation du dossier à réception du paiement.
- Pour un paiement en chèque bancaire, nous contacter.

Désistement ou interruption du séjour

En cas de désistement avant le début du séjour, seuls les frais de séjour sont remboursés. Les frais de dossier restent à l'organisateur.

En cas d'interruption du séjour pour raison médicale (maladie ou blessure ne permettant pas le maintien en séjour), l'organisateur s'engage à rembourser les jours non effectués.

Annulation du séjour

En cas d'annulation du séjour de la part de l'organisateur (cas de force majeure pour assurer la sécurité des participants ou insuffisance du nombre de participants pour assurer l'organisation du séjour), l'ensemble des frais engagés sera remboursé sans délai (frais de dossier et frais de séjour).

Exclusion

L'organisateur et son équipe d'encadrement se réservent le droit de mettre fin au séjour d'un participant avec effet immédiat si par son comportement il mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le bon déroulement du séjour.

Dans tous les cas suivants le participant se verra exclu :

- Usage de produits stupéfiants, de médicaments non prescrits par un médecin ou consommation d'alcool
- Violence
- Dégradations intentionnelles
- Non respect des règles de vie en collectivité

Dans ce cas, la totalité du séjour reste due et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Assurance des participants

L'assurance de l'organisateur couvre la responsabilité civile des personnes chargées de l'encadrement du séjour. L'assurance de l'organisateur ne couvre pas les vols, dégradations, bris d'objets personnels. Les participants doivent être couverts par un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

En cas de blessure durant le séjour, l'organisateur transmet à son assurance un avis de sinistre. Celle-ci entre en contact avec le représentant légal du jeune concerné.

Pour les participants non licenciés à la Fédération Française de Handball, une « licence événementielle » sera créée afin de bénéficier de la couverture de l'assurance de la FFHandball.

Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'un objet de valeur, en cas de vol d'argent (sauf s'il avait été confié à l'équipe d'encadrement) ou de vol d'objets personnels.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier d'inscription :

L'ensemble des pièces pour la constitution du dossier est à fournir en ligne lors du paiement des frais d'inscription. **Nous vous recommandons de les préparer à l'avance :**

- Photo d'identité récente
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou de la page du livret de famille concernant l'enfant
- Fiche sanitaire
- Copie des pages de vaccination
- Copie de l'attestation d'assurance maladie (NB : la carte vitale n'est pas suffisante)
- Copie de la carte mutuelle ou attestation
- Copie de l'attestation assurance individuelle accident et responsabilité civile (ex : attestation d'assurance scolaire ou extrascolaire 2023-2024)
- Autorisation de droit à l'image
- Certificat médical en cas d'allergie ou traitement en cours avec ordonnance du traitement
- Test anti-panique ou boléro ou aisance aquatique